



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC ***
LIGUE DU POITOU - CHARENTES

COMITE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME (CD17)

Siège Social : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
des membres du Comité directeur et des Présidents de Club
Rochefort, le 14mars 2016

Excusés : Jérôme PITOR

Absents : Françoise LE GOFF, Louis GAUTHIER, Gilles LAVILLENIE, Michel PAINEAU, Anne PELLACCHIA, Régine TANTIN-BROTREAU, Jacky TOURNEUR

Ordre du jour : Selon convocation

La Présidente remercie les présents et invite Roland Riou à se présenter en tant que futur ADS, poste vacant laissé par Déborah Grip. Son recrutement se fera l'année prochaine car un peu compliqué mais cela lui permettra de passer son diplôme. Geneviève explique aux nouveaux présidents l'organisation de FFTA, Ligue et le CD qui est composé de 21 clubs situés surtout au nord du département.

Le rôle du CD est de relayer les informations :

- formation des compétences des jeunes archers et moins jeunes,
- rôle de développement de la discipline du tir à l'arc
- accompagnement des clubs
- organisation des compétitions au niveau du CD

Les fonctions du CD vont évoluer en fonction de la nouvelle Ligue.

Pierre Barcellini, président du club de Nieul sur Mer, se présente. Il a repris le club au mois de décembre 2015.

Geneviève indique qu'il y a 865 licenciés au jour de la réunion avec 27 % de femmes seulement et demande un tour de table pour savoir les difficultés, les besoins et les subventions souhaitées par les clubs.

ROCHEFORT - Donatien Martineau : 99 licenciés. Rochefort organise une D2

MARANS - Philippe Raffin : création de palissade à 4 m pour sécurisé le pas de tir

PERIGNY – Yannick Tirateau : 70 licenciés. Les travaux dans la salle sont terminés mais pas satisfaisants pour les handicapés. BE absent, le club ne peut pas faire ce qu'il veut.

AIGREFEUILLE - O. Saugeot : 19 licenciés. Projet de terrain extérieur mais du mal à trouver mais un rendez-vous est programmé avec CDC pour relancer la recherche. A reçu la subvention pour l'installation du pas de tir extérieur mais ne pourra pas l'utiliser encore. Geneviève conseille d'attendre.

NIEUL/MER – Pierre Barcellini : 38 licenciés. Reprise du club un peu mouvementé mais cela se passe bien à présent. Souci car il n'y a plus d'entraîneur. Un archer fera la formation l'année prochaine. Bons contacts avec la commune.

Geneviève signale que Roland Riou doit prendre des jeunes en charge. Le club devrait finir à 45 licenciés.

OLERON – Michel Armengol : Belle salle et terrain pour faire du tir campagne. Il demande s'il y a une action concertée pour l'achat de paillons.

LA ROCHELLE – Mélanie Mélardais nouvelle présidente : 50 licenciés. Pas d'arbitre. Un archer va peut être suivre la formation. Une convention est en cours avec la mairie pour le terrain. Difficultés pour faire des compétitions et recevoir des archers, il faut prévenir la ville. Manque d'entraîneur. Olivier Tavernier est intervenu à La Rochelle pour les très bons archers. Mélanie tente de faire une entente conviviale au sein du club.

Geneviève précise que si le club veut faire une demande auprès du CNDS, cela doit concerner une action dans le temps à hauteur de 3 000€ mais le CNDS ne donnera que maximum 1 500 €. Faire un pré-projet et le transmettre au CD.

AULNAY – Robert Macroux : Le club a doublé ses licenciés, 28 à ce jour. Problèmes d'encadrement. Tir campagne.

SAINTES – Christophe Kraszewski : 114 licenciés, des licences découvertes vont être prises. Saintes est bien équipé : la salle permanente est un avantage car il y a une séance tous les jours de la semaine plus parcours 3D, nature à l'extérieur. Il y a des entraîneurs plus Chantal 24h/mois. Accès au terrain en permanence. Les jeunes adultes sont bien intégrés. Concernant les subventions depuis 2 ans le club ne compte plus dessus. La ville aide le sport adapté, un jeune va au championnat de France. Au niveau des archers, bonne participation.

ROYAN – Vivian Roux : 42 licenciés. Pas de problème particulier. Bons créneaux pour la salle et terrain extérieur accès libre. Le samedi 12 jeunes environ. Organise une manche de DRE.

AYTRE – Michel Grosjean a reçu vendredi dernier le permis de construire pour un abri sur le terrain extérieur. Deux entraîneurs mardi et vendredi. Il y a un créneau tous les soirs pour les entraînements. Baby-arc diminué car considéré trop souvent par les parents comme garderie : - 3 gamins – créneau 1 h/semaine.

SAINT JEAN D'ANGELY – Ludovic Reynaert : tout va bien, 25 licenciés. A terminé l'abri. 3 ans d'attente pour le permis de construire car l'architecte des Bâtiments de France imposait un toit en tuiles subventionné par le CNDS : abri 40 m2, 5 cibles mais à 3 km de la ville, un peu loin. Concernant l'organisation, cette année est une année électorale, quelques départs de prévus, il va manquer des adultes. D'autres clubs se « marient » à St Jean, le ping pong par exemple. Ludovic envisage de "**fusionner**" avec un club de tir à l'arc pas trop lointain, mais tout en gardant de l'indépendance. Budget du club 1 500 €/an d'où nécessité de mutualisation. Un arbitre jeune. Geneviève : rappelle que pour la saison 2018 les concours jeunes seront probablement supprimés.

ROCHEFORT - Maxime Guérin est sélectionné pour le Championnat d'Europe. Maxime est peut-être dans la course pour les Jeux Olympiques de Rio. Projet : un pas de tir couvert.

SURGERES – Geneviève Freund : 63 licenciés, diminution volontaire par manque de place et manque d'entraîneur. Le club a fait le choix de limiter le nombre d'archers mais axe son travail sur les jeunes. Un courrier va partir pour demander à la CDC un terrain plus grand.

La Présidente remercie Rochefort parce 1 archer de Surgères est parti avec Chantal pour le championnat de France SA. Concours : les archers de Surgères ne sont pas sortis en salle mais choix du FITA équipe filles + jeunes.

CALENDRIER 2017

Une nouvelle réunion est demandée. Vivian Roux observe que s'il y a discussion en amont cela éviterait que plusieurs clubs demandent la même date. Geneviève indique que certains clubs ne peuvent pas changer. Rochefort a déjà bloqué ses dates et les donne à Vivian ainsi que les clubs présents. Geneviève rappelle qu'un club qui n'a pas d'arbitre peut faire un concours (un championnat départemental ou de ligue) mais qu'une seule fois en demandant l'autorisation au CD ou à la Ligue. Elle demande si un club peut prendre en charge le championnat départemental, sans réponse elle propose Surgères les 14 et 15 janvier 2017.

CHALLENGE « JEUNES »

Indiana Trophée est réservé aux jeunes archers qui n'ont pas fait de concours jeunes. Il faut réfléchir à un nouveau règlement et autoriser les poussins et benjamins à y participer. En mai Périgny remplace Indiana par un Challenge « Jeunes » inspiré de la demande fédérale.

Michel Grosjean précise que Philippe Ortuno lui a fait passer un document FFTA où les catégories d'âge disparaissent, un seul classement pour les poussins et benjamins. La FFTA préconise un échauffement ludique en commun, goûté, etc. Règlement :

- qualification en 6 x 3 flèches en 1 mn 30 par volée
 - Tir en une seule vague
 - 1 adulte pour compter les points
 - pas d'arbitre officiel imposé. Arbitrage réalisé par des jeunes
- **Poules** : constituées de 4 archers pris dans l'ordre du classement
 - Favoriser l'appartenance à des clubs différents
 - Principe : ½ finale – petite finale - finale

Les 4 archers de chaque poule sont récompensés par un podium (du 4^{ème} au 1^{er}).

Possibilité de passer des « flèches de progression ».

Périgny – Aytré - Surgères (à voir avec son club) : sont partants. Challenge « jeunes » adopté.

Challenges départementaux par équipe avec phases finales : Mis en place depuis 4 ans, constat : il y a de moins en moins d'archers chaque année. Geneviève demande si on le maintient encore 1 année ?

Les clubs décident d'arrêter.

CHRONOTIR

Appartient au CD qu'il faut gérer, organiser les déplacements sur les différents concours. C'est une vraie gestion. Un archer de Surgères va refaire les housses des trépieds. **Le CD recherche un bénévole**, un peu central géographiquement. Un courrier sera fait et adressé à tous les clubs.

La Présidente remercie Jacques Perrot pour sa gestion et demande aux Présidents de Club de faire de la pub auprès de leurs archers pour trouver un bénévole.

CNDS

Faire des actions concertées avec plusieurs clubs qui peuvent faire une action commune. Le CNDS n'accorde pas plus que 50 % du projet. Les sommes accordées seront réparties au prorata. L'année dernière le CNDS a accordé 1 000 € sur 1 500 € demandés, cela a permis de payer les déplacements pour les championnats jeunes.

Action concertée pour cette année « jeunes » : Rochefort, Périgny, Surgères.

La Présidente demande aux clubs s'ils ont des demandes qui peuvent rentrer dans le cadre d'une action concertée, exemple féminisation, développement du tir nature, favoriser l'accès au sport, actions envers les jeunes en difficultés, zones rurales, actions ponctuelles, etc. Les demandes doivent parvenir au CNDS le 4 avril.

[Siège Social](#) : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères – Tél : 05 46 42 62 85

[email : president@tiralarc17.fr](mailto:president@tiralarc17.fr) – [site Internet http://tiralarc17.fr](http://tiralarc17.fr)

Roland RIOU

Le but du CD est d'embaucher Roland, en reconversion qui peut se faire financer une formation DEJEPS.

BE, principe du projet :

- s'occuper des débutants
- des équipes confirmées qu'il faut accompagner sur les compétitions
- prise sur des jeunes équipes DRE
- DRJ (1 équipe de 4 archers à Surgères)

obligatoire pour passer le diplôme.

Roland a rendez-vous pour

1. le périscolaire, (travail à Rochefort)
2. équipe « jeunes » du CD17,
3. les TNJ
4. sur les stages de Toussaint, Pâques + stage avec Philippe Ortuno

et devrait être opérationnel rentrée 2017. L'avantage en 2017, c'est que cela va être gratuit pour le CD qui remboursera cependant les frais de déplacement.

Michel Armengol suggère un renfort par le biais du service civique pour aider Roland. Geneviève observe qu'il faut un projet. Roland précise que certaines semaines il ne sera pas là, donc un jeune du service civique pourrait l'aider.

Handisport - sport adapté

Geneviève a assisté à une réunion sur la santé mentale : des personnes en traitement, aussi bien des jeunes que des adultes. Déborah travaillait avec eux personnellement. Pour des actions handisports le CNDS subventionne plus facilement. Formation le 21 ou 24 mars.

Une action a été menée à Saintes pour des femmes souffrant de cancer du sein.

Le Président départemental handisport, M. ASSA demande si le CD peut aider à organiser le championnat de France salle en mars handi en 2018.

Michel Armengol a pris des contacts avec Niort qui a déjà organisé cette manifestation. Possibilités : Smarves - La Rochelle (parc des expositions – espace Encan) – Périgny est partant.

Michel précise que la compétition doit être gérée par les Comités Départementaux. Geneviève observe que pour la gestion le Président départemental handisport manque de connaissance du tir à l'arc. Il est volontaire et ce sera à eux de prendre en charge le financement.

Michel est globalement d'accord sur le principe mais il faut rencontrer M. ASSA pour accord.

Questions diverses

Dans le cadre de la nouvelle Ligue, élection d'un représentant des arbitres par département. A confirmer lors de la réunion des arbitres le 2 avril.

Fin de la réunion 22 h

La Secrétaire



Fernande Mattéra

La Présidente



Geneviève Freund